



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

COMMUNIQUÉ N°0004/MATD/DGE/2026**RELATIF À LA PROROGATION DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DES
DOSSIERS DE CANDIDATURE AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET
COMMUNALES DU 24 MAI 2026**

La Directrice Générale des Élections (DGE) informe les partis politiques, les listes de candidats indépendants ainsi que les candidats uniques que la date limite de dépôt des dossiers de candidature, initialement prévue au 29 mars 2026, est prorogée au vendredi 03 avril 2026 à 18 heures.

En conséquence, la période de dépôt des dossiers de candidature, initialement fixée du 20 mars au 29 mars 2026, est désormais prolongée jusqu'au 03 avril 2026, de 9 heures à 18 heures.

Pour rappel :

Les candidatures sont déposées comme suit :

- **Pour le scrutin législatif de liste nationale à la représentation proportionnelle** : au siège de la Direction Générale des Élections, sise à Cameroun, Commune de Dixinn, Conakry ;
- **Pour le scrutin législatif majoritaire uninominal ou plurinominal** : auprès des Directions Communales des Élections (Conakry) et des Directions Préfectorales des Élections (Préfectures) ;
- **Pour le scrutin majoritaire uninominal des Guinéens établis à l'étranger** : via le lien <https://candidature-exterieur.dge.gov.gn/> ou au siège de la Direction Générale des Élections ;
- **Pour le scrutin communal de liste à la représentation proportionnelle** : auprès des Chefs Services des Élections des communes (communes rurales et communes situées au chef-lieu de la préfecture).

La DGE invite les candidats et leurs mandataires à veiller à la complétude des dossiers et au respect strict des délais ainsi prorogés.

Conakry, le 26 mars 2026

La Directrice Générale



Mme CAMARA Dienabou TOURE

